



23 mai 2014

(14-3089)

Page: 1/1

Original: anglais

**COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES PROHIBANT L'IMPORTATION ET
LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La notification ci-après, datée du 22 mai 2014 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes – Mesures prohibant l'importation et la commercialisation de produits dérivés du phoque*, WT/DS400/AB/R et WT/DS401/AB/R. Ces rapports seront distribués aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ils sont confidentiels jusqu'à leur distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour ces appels étaient M. Thomas Graham en qualité de Président de la section, et Mme Yuejiao Zhang et M. Seung Wha Chang en qualité de membres.
